COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 21 JUILLET 2026

PANORAMIC – Station du SCHNEPFENRIED

Sous la présidence de Madame Denise BUHL, Présidente

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures30.

Présents :

BREITENBACH
Monique HANS, Maire

ESCHBACH-AU-VAL
Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL
Angelo ROMANO, Maire

GUNSBACH
Jean CIOFI, Maire

HOHROD
François GAENTZHIRT, Maire

LUTTENBACH
Bernard REINHEIMER, Maire

METZERAL
Denise BUHL, Maire, Vice-Présidente du Conseil Régional Grand Est
René SPENLE, Adjoint au Maire

MITTLACH
Marie Agnès SPENLE, Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER
Jean-Luc SCHOTT, Maire

MUNSTER
Pierre DISCHINGER, Maire
Pascal LAEMMEL, Adjoint au Maire
Audrey LUTZ, Adjointe au Maire
Roland GIANTI, Adjoint au Maire
Carla BRUNETTI, Adjointe au Maire
Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire,
Claude MULLER, Conseillère Municipale

SONDERNACH
Thierry BESSEY, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS
Philippe GLORIAN, Maire

SOULTZEREN
Heidi DEYBACH, Adjointe au Maire

STOSSWIHR
Martin DIETRICH, Maire
Patricia EBERSOHL, Adjointe au Maire

WASSERBOURG
Jean-François KABUCZ, Maire

WIHR-AU-VAL
Thierry MEYER, Maire
Aude ZOELLER, Adjointe au Maire

Absents excusés et représentés :
./.

Absents excusés et non représentés :
Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN

Absents non excusés :
./.

Ont donné procuration :
Sandrine SCHMITT, Conseillère Municipale de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjointe au Maire de MUNSTER,*
Camille LANDWERLIN, Conseillère Municipale de MUNSTER, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,*
Pierre KLINGER, Conseiller Municipal de MUNSTER, *procuration à Monsieur Thierry MEYER, Maire de WIHR-AU-VAL.*

Invités (sans droit de vote) **:**
Jean Martin MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *excusé*
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjointe au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *présente*
Jean Jacques MOREL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*
Alice BESSON, Déléguée suppléante, Adjointe au Maire de GUNSBACH, *présente*
Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire d HOHROD, *présent*
Michelle ZINDT, Déléguée suppléante, Adjointe au Maire de LUTTENBACH, *présente*
Olivier JAEGLE**,** Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH, *présent*
Martine METTAUER SENGELE, Déléguée suppléante, Adjointe au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *présente*
Daniel HAUDY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *présent*
Paul IMHOFF, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*
Virginie LAVAL, Déléguée suppléante, Adjointe au Maire de WASSERBOURG, *excusée.*

Madame la Présidente, Denise BUHL fait part des pouvoirs.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 juin 2026
3. Décision d'achats de l'exécutif
4. Décision de la Présidente dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée par le conseil
5. Finances
   - 5.1. Avenants aux marchés
     - 5.1.1. Révision des prix trimestrielle
     - 5.1.2. Assurance Flotte automobile
   - 5.2. Fonds de concours – enveloppe 2025 – Griesbach au Val
   - 5.3. Décisions modificatives
6. Administration générale
   - 6.1. Règlement intérieur de la Communauté de Communes
   - 6.2. Débat sur la mise en place d'un pacte de gouvernance
   - 6.3. Modalité de de désignation des représentants au conseil d'administration de l'OTVM et élection des représentants
   - 6.4. Composition des commissions thématiques de la CCVM
7. Informations et points divers

Rajout de 1 point :

6.5. Administration générale – Présentation du rapport annuel du délégataire de la DSP de la chambre funéraire intercommunale

Madame la Présidente, Denise BUHL, salue l'ensemble des personnes présentes, les élus, la presse, le public et le personnel.

POINT 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.21.21-15 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE NOMMER Madame Patricia EBERSOHL secrétaire de séance.

POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2026, adressé à tous les délégués, est commenté par la Présidente.
Aucune observation n'étant formulée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance publique du 23 juin 2026.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 17 avril 2026, la Présidente a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1er AU 30 JUIN 2026 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	WEREY STENGER	Travaux de platrerie pour mise en conformité local chaufferie Multiaccueils Munster	1025	2 977,56 €
	SOVEC	2025 Installation contrôle d'accès au COSEC	1044	11 747,16 €
	BTP WEREY	Création plateforme conteneurs déchets Munster et Hohrod	1244	7 752,80 €
MATERIEL AMORTISSABLE	AMAZON BUSINESS EU SARL	05 26 Ventilateurs MDS	1110	316,01 €
	FOUSSIER	Matériel de fixation pour toile ombrage MultiAccueils Munster	1132	656,88 €
	OBERLE & KORUS SA	Fondations des structures pour exposition cheminement doux	1243	7 749,50 €
	SAS GRAFF ARNAUD	Fourniture et pose serrure 3 points MultiAccueils Soultzbach	1245	348,00 €
	ESE France SAS	05 26 Fourniture de bacs pour la collecte des Biodéchets	1264	6 891,72 €
	FNAC	2 tablettes tactiles pour le service jeunesse	1303	619,98 €
	MAXI BURO	Bureau de direction MultiAccueils Soultzbach	1304	708,16 €
	SARL HORS NORME	Comptoir d'accueils pour les salons	1315	588,00 €
FOURNITURES	SUPER U	05 26 Alimentation siège et tous sites	1028	202,70 €
	STIHLE SAV	18 05 26 Remplacement soupape chauffage et consommables pour CTA ECSG	1040-1041	458,86 €
	ONF ENERGIE	04 26 Fourniture de plaquettes bois	1073	1 087,81 €
	EGLINSDOERFER PFOHL	05 26 Fournitures MDS	1074	118,40 €
	LIBRAIRIE LES CONFINS	05 26 Achat de livres pour la Médiathèque	1092	2 347,41 €
	LE GEANT DES BEAUX ARTS	05 26 Matériel de peinture pour le service jeunesse	1105	99,23 €
	M. BRICOLAGE	05 26 Diverses fournitures	1118	69,08 €
	ASSO GESTION PETITE ENFANCE	06 26 Malle nature	1133	1 130,00 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	05 26 Valise pour transport matériel politique linguistique	1142	46,64 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Fourniture d'un portable pour agent technique	1143	143,12 €
	YESSS ELECTRIQUE	06 26 Fournitures pour service technique	1144	142,85 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Coque et verre trempé pour portable agent technique	1145-1146	17,52 €
	UGAP	06 26 Fournitures administratives	1249 - 1319	288,59 €
	SOC 10 DOIGTS	06 26 Matériel pour activités manuelles à la Médiathèque	1266	163,35 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	06 26 Fourniture tapis pour véhicule service jeunesse	1305	600,36 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Support éclairage pour vidéos service communication	1317	98,80 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Eclairage lampe vidéo portable	1318	38,95 €

PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	KUNEGEL	07 05 26 Transport scolaire vers la Médiathèque	1026	100,09 €
	CANDICE	03 et 04 26 Insertion dans le magazine Bibouille spectacles ECSG	1042	576,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	06 26 Annonces spectacles ECSG	1043	253,20 €
	SAS GRAFF ARNAUD	05 26 Etalonnage portes intérieures et réglages au 34 route de Gunsbach	1065	432,00 €
	SGRT	Dépose câble Numéricâble à Soultzeren	1075	3 714,52 €
	SGRT	Dépose câble Numéricâble à Munster	1076	120,00 €
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	13 au 18 07 26 Séjour en Ardèche service jeunesse	1077	1 700,00 €
	TDS France	21 05 26 Location matériel pour spectacle à l'ECSG	1086	520,80 €
	SARL ROBIN PRODUCTION	13 03 26 Solde frais de représentation spectacle Scènes de corps à l'ECSG	1088	3 323,25 €
	NEUTRALIS	05 26 Destruction d'archives	1094	109,72 €
	NADIA AUGUSTO	28 05 26 Atelier Chage Mentale à la Médiathèque	1107	336,00 €
	GARAGE DE LA VALLEE	05 26 Entretien véhicule Kango services techniques	1119	269,00 €
	HI ANNECY	27 au 31 07 26 Location séjour été	1131	2 992,64 €
	LE MUR DU SONGE SARL	Acompte frais de représentation spectacle Le cas pucine à l'ECSG du 06 11 26	1139	2 637,50 €
	PRODUCTION DES CIMES	22 05 26 Frais de représentation spectacle ZZAJ à l'ECSG	1140	5 622,83 €
	AGI IMPRIMERIE	Flyers pour le Musée de l'Ambulance alpine	1250	468,00 €
	AGI IMPRIMERIE	03 26 Impression de carnets pour le Transvallée	1251	384,00 €
	BOISSELLERIE PAULINE	Spatules logotées CCVM pour la salon des interco	1252	500,00 €
	KUNEGEL	Transport scolaire Muhlbach vers la Médiathèque	1267	100,09 €
	CIE LEGENDES & MERVEILLES	06 06 26 Animation spectacle Le Moyen âge s'invite à la Médiathèque	1268	2 550,00 €
	DKM EXPERTS	Destruction nid de guêpes au 34 route de Gunsbach	1275	216,00 €
	HIPAY SAS	Trajet aller/retour vers Montpellier Animations été 2026 service jeunesse	1276-1277	1 946,00 €
	Commune MUHLBACH SUR MUNSTER	23 au 27 02 26 Location salle de sport pour Sportivallée	1306	250,00 €
	KUNEGEL	11 06 26 Transport scolaire vers la Médiathèque	1307	100,09 €
	AVIGNON FESTIVAL	Accréditation agent ECSG pour le Festival d'Avignon	1308	45,00 €
	ART DES JARDINS	04 26 Entretien espaces verts à la déchetterie	1313	906,48 €
	GUHRING TOITURES	Remplacement goutière et tuyaux bâtiment du gardien de la déchetterie	1314	1 245,80 €
	NOUVEAUX TERRITOIRES	06 26 Formation taxe de séjour	1321	540,00 €

DU 1er AU 30 JUIN 2026 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	JEAN FRITSCH SAS	05 26 Fourniture et pose de sable	237	326,40 €
	EGLINSDOERFER PFOHL	05 26 Matériel pour arrosage automatique	242	376,74 €
	VAL D'ORBEY MEDICAL	2025 Electrodes thérapeuthiques pour DAE	243	187,92 €
	LPO	Répulsif pour renards	246	30,00 €
	FRITSCH WILLY SARL	01, 02 et 04 26 Gâteaux d'anniversaire	251-252-253-254	204,00 €
	FERTAL SARL	05 26 Fourniture produits d'entretien	255-256	2 680,08 €
	SUPER U	05 26 Produits d'entretien, roses pour la fête des mère et ballons	257-258	34,23 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	05 26 Carburant	261	241,63 €
	M. BRICOLAGE	05 26 Diverses fournitures	262-263	342,63 €
	SECURIMED	Pharmacie	271	160,62 €
	EVAC EAU	Pièces détachées pour pompe de floculation	277	195,52 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Pochettes pour régie CNI	289	24,50 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Achat coque téléphone portable	302	7,66 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	Chariuot pour collecte OM	303	98,40 €

PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	MARTIN SIGNALISATIONS	Marquage parking	239	3 845,40 €
	BTP WEREY	05 26 Grutage pour réparation moteurs	240	226,80 €
	CREPS STRASBOURG	20 05 26 CAEP MNS	248-249	400,00 €
	MANNE EMPLOI	04 26 Recours à des agents d'entretien	259	8 025,25 €
	ZAGALA Céline	05 26 Animation cours pilate et yoga	260	600,00 €
	SARL ETS MICHEL	05 26 Réparation débroussailleuse	264	147,84 €
	EUROVIA ALSACE LORRAINE	Enduit bicouche pour préparation	272	13 056,00 €
	MENG	Réparation pompe bassin extérieur	278	3 708,00 €
	SAS FORMADIA	Formation du directeur	290	180,00 €
	MANNE EMPLOI	05 26 Recours à des agents d'entretien	291	7 521,43 €
	SOUNDTRACK YOUR BAND	06 26 Music streaming	292	380,90 €
	ZAGALA Céline	06 26 Animation cours pilate et yoga	300	975,00 €
	BTP WEREY	Réfection de parois et fuites bassins	304	1 764,00 €
	SAS EUROFINS HYDROLOGIE	03 06 26 Analyse de l'eau	305	294,73 €

DU 1er AU 30 JUIN 2026 – Budget Chaufferie Bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	COMPTE R	Servomoteur	37	419,71 €
FOURNITURES	ONF ENERGIE	04 26 Plaquettes bois	35-36	3 493,21 €
PRESTATIONS INTELL. ET DE SERV.	SAS VEOLIA	Valorisation des cendres	32	5 289,15 €

DU 1er AU 30 JUIN 2026 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	04 26 Carburant	183	67,96 €
PRESTATIONS INTELL. ET DE SERV.	FERME VERSANT DU SOLEIL	05 26 Vidange fosse rinçage Champenoise	176	192,00 €
	FLASH ENVIRONNEMENT	05 26 Curage réseau	180	3 215,40 €
	FLASH ENVIRONNEMENT	05 26 Vidange bac à graisse Hohrodberg	181	1 194,00 €
	EBRA MEDIAS ALSACE	05 26 Annonce recrutement	184	550,80 €
	GARAGE DE LA VALLEE	05 26 Entretien véhicule	205	269,00 €

DU 1er AU 30 JUIN 2026 – Budget Fromagerie

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	FOUSSIER	05 26 Roulettes pour table Inox	74	231,26 €
	SAS BLEGER	05 26 Laine de roche	78	98,75 €
	YESSS ELECTRIQUE	05 26 Remplacement tableau électrique	79	127,54 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	TECHNO FROID	04 26 Recherche de panne sur 2 humidificateurs	72	409,20 €

DU 1er AU 30 JUIN 2026 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	JEAN FRITSCH SAS	Aménagements chemin d'accès pré étable et musée	363	5 423,15 €
FOURNITURES	ONF ENERGIE	04 26 Fourniture plaquettes bois	312	3 080,72 €
	FERME RAEDERSMATT	05 26 Produits pour la Boutique	314	63,00 €
	GAEC DU MUHLELE	04 et 05 26 Lait pour le Musée	315-366	160,36 €
	SCHOENHEITZ Henry SARL	05 26 Vin pour le Musée	316-317	570,24 €
	A. NEMERY & CALMEJANE	05 26 Articles pour la Boutique	318	982,38 €
	ATELIER ARTS & DESIGN	05 26 Divers pour la Boutique	319	802,25 €
	DEYBACH Mathieu	05 et 06 26 Fromage pour la Boutique	320-321-347	1 377,89 €
	EARL BARB	05 et 06 26 Produits pour la Boutique	322-378	1 645,42 €
	EQUIP PRO	05 26 Divers	323	583,20 €
	FERME RAEDERSMATT	05 26 Produits pour la Boutique	324	413,10 €
	GAEC DU FORLET	05 et 06 26 Produits pour la Boutique	325-380	1 443,48 €
	GOTTAR Basile	05 et 06 26 Produits pour la Boutique	326-354	318,68 €
	K2	05 26 Fromage pour la Boutique	327	98,12 €
	NEFF Dominique	04 26 Miel pour la Boutique	328	282,27 €
	RENE DE MISCAULT	06 26 Eaux de vie pour la Boutique	329	1 009,07 €
	SAS LE TUYE DE MESANDANS	05 26 Produits pour la Boutique	330-331	842,95 €
	SARL BE STROH	06 26 Bretzels au chocolat pour la Boutique	332	279,31 €
	SARL CYOR	05 26 Bougies pour la Boutique	333	400,32 €
	SARL JARDINS D ALSACE	05 et 06 26 Produits pour la Boutique	334-335-356-388	2 394,08 €
	SCHOENHEITZ Henry SARL	05 26 Vin pour la Boutique	336	284,76 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	05 26 Achats pour Diner insolite	342-343-344-345-346	514,94 €
	EARL DU WIEDENTHAL	03 et 06 26 Fromage pour la Boutique	348-349	244,49 €
	EARL FERME OBERLE	06 26 Fromage pour la Boutique	350	4 354,91 €
	EARL LES SCHALANDOS	06 26 Produits pour la Boutique	351	423,63 €
	EARL ROTHENBACH	06 26 Produits pour la Boutique	352	3 918,71 €
	GAEC SCHUBNEL	06 26 Yaourts pour la Boutique	353	27,16 €
	SARL CAVES SCHUSTER	06 26 Fromage pour la Boutique	355	584,39 €
	SARL LEHMANN	05 26 Produits pour la Boutique	357	780,66 €
	EARL FERME OBERLE	06 26 Fromage pour le Musée	364	899,13 €
	EARL ROTHENBACH	06 26 Fromage pour le Musée	365	179,08 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Abattant pour WC et chevilles murales	367-368	104,38 €
	AU DE A COUDRE	06 26 Tenue	375	2 176,00 €
	BERYS	06 26 Produit pour le service de la Boutique	376	579,25 €
	BRASSERIE TAAL	06 26 Bières pour la Boutique	377	475,42 €
	EARL DU LONDENBACH	05 26 Fromage pour la Boutique	379	189,56 €
	SUPER U	24 06 26 Blocs de glace, briquets	385	22,10 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	06 26 Réfrigérant	386	29,79 €
	LES SABLES D ALSACE	05 26 Divers pour la Boutique	387	320,93 €
	SARL MEYER Alphone	06 26 Vin pour la Boutique	389	264,96 €
	SAS GENERATION +	06 26 Savons pour la Boutique	390	975,74 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELS	ETS DEMANGEL SARL	05 26 Intervention table réfrigérée	306	364,80 €
	FLASH ENVIRONNEMENT	25 06 26 Vidange bac à graisse	313	253,50 €
	EQUIP BAR	05 26 Recherche panne lave-vaisselle et dépannage armoire	337-358	522,00 €
	LIMA SERVICES	05 26 Nettoyage locaux	339	3 880,01 €
	EQUIP BAR	05 26 Intervention sur vitrine	372	727,20 €
	REGIE NETWORK EST	Achat espace Google prestation	381	384,00 €
	ART DES JARDINS	25 03 au 07 04 26 Entretien des espaces verts	384	2 520,72 €
	SCHWINDENHAMMER Jean-Paul	06 26 Remise en état de la vache en paille	391	600,00 €
	SCHWINDENHAMMER Léo	06 26 Remise en état de la vache en paille	391	600,00 €

POINT 4 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

07/07/2026	27	Administration générale	Désignation d'un référent Lutte Habitat indigne - Philippe BRESCHBUHL
07/07/2026	28	Administration générale	Désignation du représentant de la présidente à la CAO et à la CDSP / Monique HANS
07/07/2026	29	Economie	Signature de la convention de partenariat avec France Travail

Présentation du PDLHID du Haut-Rhin, du Protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne et dégradé du Haut-Rhin et désignation d'un référent LHI

Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et dégradé du Haut-Rhin (PDLHID 68) constitue le cadre partenarial de coordination des acteurs mobilisés dans la prévention, le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne et dégradé. Il a été installé par le Préfet le 7 mars 2011. Il réunit ainsi les services de l'État, les autorités judiciaires, de sécurité et de secours, les organismes de protection sociale, les collectivités territoriales afin d'assurer une prise en charge coordonnée des situations présentant un risque pour la santé ou la sécurité des occupants. Le dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de lutte contre le mal-logement et vise à améliorer l'efficacité des interventions grâce à une gouvernance partagée et à des procédures harmonisées. En 2024, le PDLHI a consolidé son action en s'appuyant sur la nouvelle plateforme nationale Signal Logement.
Dans le prolongement de la circulaire du 2 juin 2025 relative à la mobilisation renforcée dans la lutte contre l'habitat indigne**,** les partenaires du PDLHID 68 s'engagent à consolider leur action et renforcer leur coordination opérationnelle en l'actant dans le Protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne et dégradé du Haut-Rhin. La signature du protocole partenarial le 11 septembre 2026 marquera une nouvelle étape dans la mobilisation des partenaires autour d'objectifs communs. Ce protocole précise ainsi les engagements de chacun, les modalités de coopération, les circuits de signalement et les actions prioritaires à conduire pour renforcer le repérage des situations d'habitat indigne, accélérer leur traitement et améliorer l'accompagnement des ménages concernés.
Dans ce cadre, la désignation au sein de l'intercommunalité d'un référent LHID permettra de participer au comité de pilotage du PLHID et suivre ses actions et, le cas échéant, de fluidifier les échanges entre les communes et les partenaires. Il est proposé de retenir M. Philippe BRESCHBUHL, Vice-Président en charge notamment de l'habitat. Il suivra cette thématique en étroite collaboration et en transversalité avec Mme Monique Hans, Vice-Président en charge notamment du suivi de la Convention Territoriale Globale et le volet social de la politique de l'habitat.

Présentation de la convention France Travail

L'objectif de la convention entre France travail et la CCVM est de renforcer leur collaboration pour favoriser le développement économique local et faciliter le retour à l'emploi.
Comment ? :

1- <u>En anticipant les besoins en compétences du territoire</u> :
La CCVM identifie et transmet à France Travail les infos sur les projets générateurs d'emploi ;
France Travail informe les Demandeurs d'Emploi, met en œuvre son offre de services pour aider au recrutement ;
2- <u>En intensifiant la politique de proximité :</u>
En organisant des rencontres thématiques avec les réseaux d'entrepreneurs (Club des entrepreneurs, GAM et GREGO)
En formant les agents CCVM France services aux outils numériques France Travail ;
En contribuant conjointement à la mise en œuvre d'évènements sur le territoire pour rapprocher l'offre de la demande avec la Semaine de l'Emploi de la Vallée de Munster et le Forum de l'Emploi ;
La CCVM est membre de droit de la Task Force Entreprise du bassin de Colmar (TFE)
3- <u>En sécurisant les parcours d'insertion des personnes en difficulté :</u>
En mobilisant de manière concertée les différents dispositifs existants ;
En priorisant les actions en direction des publics prioritaires

Tous les services décrits ci-dessus sont délivrés à titre gratuit. La convention est conclue pour une durée de 3 ans. La signature officielle du partenariat se fera le 15 septembre 2026.

Accords de subvention :

- Une subvention de 5.000 € a été attribuée dans le cadre du FST de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'acquisition de matériels et d'équipement pour le service jeunesse.
- Une subvention de la CeA au titre des amendes de police a été attribuée pour le renouvellement de la passerelle d'accès au centre aquatique d'un montant de 59.070 €.

POINT 5 – FINANCES

5.1. FINANCES – AVENANTS AUX MARCHES

5.1.1. FREQUENCE DES REVISIONS DE PRIX

Madame la Présidente expose que lors des événements géopolitiques au Proche-Orient, plusieurs prestataires de la Communauté de Communes ont fait part de leurs difficultés à supporter seul les impacts financiers sur les matières premières.
Concomitamment, une circulaire du premier ministre du 24 avril 2026 est venue rappeler les marges de manœuvre offertes aux collectivités territoriales, dans le respect de leur libre administration, en matière de commande publiques.

Après une analyse globale des marchés potentiellement concernés à savoir :

- Les marchés ayant un terme au-delà de 2027
- Les marchés impactés par la variation des matières premières (coût et difficulté d'approvisionnement)

Et compte tenu des aides économiques ponctuelles apportées par l'Etat, il est proposé d'adopter une approche globale de la situation et d'envisager une réponse qui aura pour finalité de préserver tant les intérêts des partenaires que ceux de la Communauté de Communes.

Les marchés concernés sont les suivants :

1/ L'ensemble des marchés relatifs à la collecte et au traitement des déchets :

- Fourniture d'équipement de pré-collecte des déchets : 5 lots *(fourniture de conteneurs de pré-collecte, d'abris-bac, de bac, de bio-seaux et de sachets biodéchet)*
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : 5 lots (*Collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte à porte et points de regroupement, collecte des recyclables secs hors verre en point d'apport volontaire, tri des recyclables secs hors verre, collecte du verre en point d'apport volontaire, collecte en point d'apport volontaire et traitement des biodéchets).*
- Gestion de la déchetterie : 10 lots (*Gardiennage-location et transport des bennes, transit du verre collecté en déchèterie, traitement du tout-venant non incinérable, valorisation des déchets inertes/gravats, valorisation des déchets verts, valorisation des déchets de bois, valorisation des déchets de plâtres, valorisation des déchets de ferrailles, valorisation des cartons, mise à disposition de contenant pour la déchèterie – transport des contenants vers les exutoires – démantèlement et valorisation des huisseries).*

2/ Le marché de fourniture de bois de chauffage

Pour l'ensemble de ces marchés, il est proposé de modifier la fréquence de la révision des prix et de la rendre trimestrielle.

Ces explications apportées,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°8.1 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2023 portant attribution des marchés de fournitures de pré collecte des déchets et notifiés comme suit :

- *Lot 1 - Conteneur de pré-collecte : société ASTECH, 68390 SAUSHEIM, le 07/06/203*
- *Lot 2 - Fourniture d'abris bac : société ASTECH, 68390 SAUSHEIM, le 07/06/2023*
- *Lot 3 - Fourniture de bac : société ESE, 71530 CRISSEY, le 09/06/2023*
- *Lot 4 - Fourniture de bio-seaux : société RECYBIO, 67120 MOLSHEIM, le 11/06/2023*
- *Lot 5 - Fourniture de sachet biodéchet : SEPRA, 42720 LA BENISSON DIEU, le 08/06/2023*

Vu la délibération n°9.3 du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2023 portant attribution des marchés de collecte des déchets et notifiés comme suit :

- *Lot1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte à porte et points de regroupement : société Eco Déchet Environnement, 69007 LYON, puis SEPUR, 78850 THIVERVAL-GRIGNON le 25/10/2023*
- *Lot 2 - Collecte des recyclables secs hors verre en point d'apport volontaire : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 10/08/2023*
- *Lot 3 - Tri des recyclables secs hors verre : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 10/08/2023*
- *Lot 4 - Collecte du verre en point d'apport volontaire : société RECYCAL MINERIS, 67750 SCHERWILLER, le 31/08/2023*
- *Lot 5 - Collecte en point d'apport volontaire et traitement des biodéchets : société AGRIVALOR, 68560 HIRSINGUE, le 10/08/2023*

Vu la délibération n°9.2 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2024 portant attribution des marchés d'exploitation du centre de valorisation et notifiés comme suit :

- *Lot 1 - Gardiennage, location et transport des bennes : société SUEZ RV NORD EST, 68000 COLMAR, le 20/03/2024*
- *Lot 2 - Transit du verre collecté en déchèterie : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024*
- *Lot 3 - Traitement du tout-venant non incinérable : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024*
- *Lot 4 - Valorisation des déchets inertes/gravats : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024*
- *Lot 5 - Valorisation des déchets verts : société AGRIVALOR, 68560 HIRSINGUE, 20/03/2024*
- *Lot 6 - Valorisation des déchets de bois : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024*
- *Lot 7 - Valorisation des déchets de plâtres : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024*
- *Lot 8 - Valorisation des déchets de ferrailles : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024*
- *Lot 9 - Valorisation des cartons : : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024*
- *Lot 10 - Mise à disposition de contenant pour la déchèterie /transport des contenants vers les exutoires / démantèlement et valorisation des huisseries : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024*

Vu la délibération n°6.2 Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant attribution du marché de fourniture de bois de chauffage à la société ONF ENERGIE et notifié le 06/05/2024 ;
Vu la circulaire du 24 avril 2026 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.
Considérant les sollicitations de plusieurs prestataires ;
Considérant l'analyse de la situation et la volonté de préserver la qualité du service et les intérêts de la Communauté de Communes et de ses prestataires ;
Considérant les mesures ponctuelles de soutien apportées aux entreprises par l'Etat ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE CONCLURE un avenant visant à ramener la fréquence révision des prix trimestriellement (01/01, 01/04, 01/07 et 01/10) avec l'ensemble des titulaires des lots des marchés suivant :

- Fourniture d'équipement de pré-collecte des déchets (2023CCVM-D-08) :
  - Lot 1 - Conteneur de pré-collecte : ASTECH
  - Lot 2 - Fourniture d'abris bac : ASTECH
  - Lot 3 - Fourniture de bac : ESE
  - Lot 4 - Fourniture de bio-seaux : RECYBIO
  - Lot 5 - Fourniture de sachet biodéchet : SEPRA

- Collecte et traitement des déchet ménager et assimilés (2023CCVM-D-17 et 17.2) :
  - Lot1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte à porte et points de regroupement : Eco Déchet Environnement puis SEPUR
  - Lot 2 - Collecte des recyclables secs hors verre en point d'apport volontaire : SCHROLL
  - Lot 3 - Tri des recyclables secs hors verre : SCHROLL
  - Lot 4 - Collecte du verre en point d'apport volontaire : RECYCAL MINERIS
  - Lot 5 - Collecte en point d'apport volontaire et traitement des biodéchets : AGRIVALOR

- Gestion de la déchetterie (2023CCVM-D-23)
  - Lot 1 - Gardiennage, location et transport des bennes : SUEZ RV NORD EST
  - Lot 2 - Transit du verre collecté en déchèterie : RMB
  - Lot 3 - Traitement du tout-venant non incinérable : RMB
  - Lot 4 - Valorisation des déchets inertes/gravats : RMB
  - Lot 5 - Valorisation des déchets verts : AGRIVALOR
  - Lot 6 - Valorisation des déchets de bois : SCHROLL
  - Lot 7 - Valorisation des déchets de plâtres : SCHROLL
  - Lot 8 - Valorisation des déchets de ferrailles : RMB
  - Lot 9 - Valorisation des cartons : : société SCHROLL,
  - Lot 10 - Mise à disposition de contenant pour la déchèterie /transport des contenants vers les exutoires / démantèlement et valorisation des huisseries : société SCHROLL,

- Fourniture de bois de chauffage (2025CCVM-B-02) : ONF ENERGIE

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les avenants et réaliser toutes les formalités utiles.

5.1.2. ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

La société Groupama Grand Est a informé la Communauté de Communes de la Vallée de Munster de la révision des conditions financières de son contrat d'assurance « Flotte automobile ». L'assureur indique que cette évolution est motivée par un déséquilibre technique observé sur le portefeuille des collectivités territoriales, résultant d'une aggravation de la sinistralité au cours des quatre dernières années. Afin de garantir l'équilibre économique du contrat, il propose une augmentation de 10 % de la cotisation, hors mouvements de véhicules, applicable à compter du 1er janvier 2027.
Groupama précise que cette proposition doit être acceptée avant le 1er septembre 2026, faute de quoi le contrat sera résilié à son échéance du 1er janvier 2027.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

D'ACCEPTER la révision tarifaire proposée par Groupama ;
D'AUTORISER la Présidente à signer l'accord correspondant afin de garantir la continuité de la couverture d'assurance du parc automobile communautaire.

5.2. FINANCES – FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE GRIESBACH ENVELOPPE 2025

Par décision du bureau du 29 avril 2025, la Communauté de communes de la Vallée de Munster s'est engagée dans une démarche de soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 300.000 euros pour la période 2025-2026.
25 projets ont déjà été examinés depuis la mise en place du dispositif. 1 nouveau dossier de demande de subvention complet a été déposé, il convient donc de statuer officiellement sur le montant du fonds de concours à verser.

Commune	Dossier	Projet	Montant du projet HT	FDC 2025-2026 Montant attribué	Montant déjà sollicité	Solde FDC 2025-2026	Autres aides publiques	Total global des aides	Financement communal	FDC attribué	Solde FDC
Griesbach-au-Val	08-2026	Achat tribenne à ridelles	13 350,00 €	13 071,00 €	5 629,84 €	7 441,16 €	0,00 €	50,0%	6 675,00 €	6 675,00 €	766,16 €
Dossiers FDC déjà traités										*275 200,34 €*	
Montant TOTAL				**300 000,00 €**						**281 875,34 €**	**18 124,66 €**

Ces explications apportées,
Vu le règlement de la politique des fonds de concours 2025-2026
Considérant que les crédits ont été inscrits au budget principal 2026
Considérant que le projet présenté dans le tableau ci-dessus est éligible au dispositif des fonds de concours

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

D'ATTRIBUER le fonds de concours sollicité par la commune de Griesbach-au-Val pour le projet exposé ci-dessus.
D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles.

5.3. FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

5.3.1. FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GÉNÉRAL 2026

Pour donner suite à l'obtention d'une subvention d'investissement de la Région Grand EST pour le renouvellement du vidéoprojecteur de l'espace culturel à hauteur de 37 000 €, des dépenses d'investissements sont inscrites pour permettre l'acquisition de la dotation informatique des élus, des travaux de confortation à la déchetterie et de la mise en place du wifi dans le bâtiment du siège.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458102010-7212 : Opération pour compte de tiers	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 458202010-7212 : Opération pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**115 000.00 €**	**0.00 €**	**115 000.00 €**
R- 1312-317 : Subv. transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
R- 1318-7212 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**49 400.00 €**
D-2031-7213 : Frais d'études	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**2 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2041412-7212 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**5 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2145-7212 : Construct.sol autrui-Install. générales,agencements,aménagements	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-7213 : Installations de voirie	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-7213 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-7212 : Autres immobilisations corporelles	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**30 000.00 €**	**72 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	30 000.00 €	194 400.00 €	0.00 €	164 400.00 €
Total Général		**194 400.00 €**		**164 400.00 €**

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE VOTER la décision modificative N°2 du budget général 2026.
D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles.

5.3.2. FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET GÉNÉRAL 2026

À la suite de l'approbation du compte administratif 2025 du budget général de la CCVM, il est nécessaire de mettre en adéquation les résultats provisoires qui avaient été retenus pour l'élaboration budgétaire 2026.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**
D-6558-325 : Autres contributions obligatoires	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	20 532.40 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 532.40 €**	**0.00 €**
R- 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**
R- 1312-317 : Subv. transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	532.40 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**532.40 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	20 532.40 €	20 532.40 €
Total Général	**0.00 €**		**20 532.40 €**	

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE VOTER la décision modificative N°3 du budget général 2026.
D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.1. REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCVM 2026

Les articles L.5211-1 et suivants du CGCT prévoient que l'obligation d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil communautaire. Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil communautaire, du Bureau et des commissions, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
Le projet de règlement intérieur a été transmis aux membres du Conseil communautaire et est dans la continuité du règlement précédent. Une évolution est à noter sur la participation de droit des maires à l'ensemble des commissions de travail et la possibilité pour le maire de déléguer un adjoint pour assister au bureau sans voix délibérative.
Le règlement intérieur entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité et restera applicable jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement à l'occasion du prochain renouvellement général du Conseil communautaire.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER le règlement intérieur du Conseil communautaire annexé à la présente délibération.
DE PRECISER qu'il indique notamment les règles relatives :

- à l'organisation des séances du Conseil communautaire (convocations, ordre du jour, accès aux dossiers, questions orales et écrites, amendements) ;
- au déroulement des séances (publicité des séances, huis clos, présidence, secrétariat, quorum, pouvoirs) ;
- à l'organisation des débats et aux modalités de vote ;
- à l'établissement des procès-verbaux et comptes rendus ;
- à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions intercommunales permanentes et temporaires ;
- à la composition, aux attributions et au fonctionnement du Bureau communautaire ;
- aux modalités de modification et d'application du règlement intérieur.

DE CHARGER Madame la Présidente de réaliser toutes formalités utiles.

6.2. ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE – DEBAT D'OPPORTUNITE

L'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si le conseil communautaire décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.
Considérant que les modalités de fonctionnement institutionnel de la Communauté de communes de la Vallée de Munster sont définies par les statuts, le règlement intérieur du Conseil communautaire et les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant toutefois qu'au-delà des règles d'organisation des différentes instances décisionnelles, il apparaît utile **d'engager une réflexion collective sur les valeurs, les principes de gouvernance et les méthodes de travail qui doivent être partagés entre les communes membres et l'intercommunalité** ;
Considérant qu'un pacte de gouvernance pourrait constituer un document de référence permettant de formaliser les engagements communs des élus en matière de dialogue, de transparence, de solidarité territoriale, de coopération entre les communes, de recherche du consensus et de conduite des projets communautaires ;
Considérant que ce document aurait vocation à constituer le fil conducteur de l'action intercommunale tout au long du mandat, en complément des règles de fonctionnement déjà en vigueur ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat prévu à l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance au sein de la Communauté de communes de la Vallée de Munster.

D'ENGAGER l'élaboration d'un pacte de gouvernance, qui sera soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres puis présenté pour adoption au Conseil communautaire ;
DE CHARGER Madame la Présidente de réaliser toutes formalités utiles

6.3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVM AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE MUNSTER

L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster, association de droit local créée en 2003, a engagé une révision de ses statuts afin de faire évoluer sa gouvernance et de l'adapter aux enjeux actuels.
Jusqu'à présent, le Conseil d'administration était composé de trois collèges de neuf membres chacun :

- un collège des élus désignés par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ;
- un collège des socio-professionnels directement liés au tourisme ;
- un collège des socio-professionnels cotisants dont l'activité est indirectement liée au tourisme.

Cette organisation, associée à des règles de quorum exigeantes, a parfois rendu difficile la tenue des réunions du Conseil d'administration.

Afin de garantir une représentation plus équilibrée des acteurs du territoire et de faciliter le fonctionnement de l'association, une révision des statuts a été présentée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2026.

Les principales évolutions consistent notamment à :

- créer un collège des élus composé des seize maires de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, chacun accompagné d'un suppléant, ainsi que d'un représentant du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et d'un représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne ;
- créer un collège composé de douze à vingt représentants des acteurs socio-professionnels du territoire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette Assemblée générale extraordinaire, une seconde Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 8 juillet 2026 afin d'approuver définitivement ces modifications statutaires. Les nouveaux statuts sont annexés à la présente délibération.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts implique la constitution du collège des élus. Il appartient donc à la Communauté de communes de désigner les représentants appelés à siéger au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour la désignation des représentants au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster et de procéder au vote à main levée ;
DE DÉSIGNER les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster comme suit :

Représentants de la CCVM au Conseil d'administration de l'OTVM

Commune	Titulaire	Suppléant-e
Breitenbach	Monique HANS	Marie-Christine BARRET
Eschbach au Val	Norbert SCHICKEL	Christine Debrouwer
Griesbach au Val	Angelo ROMANO	Sandra CHERREY
Gunsbach	Jean CIOFI	Maud FLESCH
Hohrod	François GAENTZHIRT	Jérôme MADHER
Luttenbach sur Munster	Bernard REINHEIMER	André HAEBERLE
Metzeral	Denise BUHL	Régine ZINGLE
Mittlach	Agnès SPENLE	Guillaume DURR
Muhlbach sur Munster	Jean-Luc SCHOTT	Martine METTAUER-SENGELE
Munster	Pierre DISCHINGER	Roland GIANTI
Sondernach	Thierry BESSEY	Stéphanie FLORY
Soultzbach les Bains	Philippe GLORIAN	Paul IMHOFF
Soultzeren	Philippe BRESCHBUHL	Heidi DEYBACH
Stosswihr	Martin DIETRICH	Patricia EBERSOHL
Wasserbourg	Jean-François KABUCZ	Muriel KAUFFMANN
Wihr au Val	Thierry MEYER	Aude ZOELLER

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles à l'exécution de la présente.

6.4. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CCVM

Il est rappelé que lors du conseil communautaire du 12 mai 2026, il a été décidé par le conseil de créer 5 commissions pour travailler sur les dossiers et les projets de la CCVM. Les conseillers communautaires et communaux ont été invités à s'inscrire. Madame la Présidente propose l'inscription des maires dans chaque commission afin qu'ils puissent être parfaitement informés de tous les dossiers de la Communauté de Communes.

La règlementation prévoit une élection au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder.
Après accord unanime des membres de l'assemblée, il est procédé au vote à main levée.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE NOMMER les candidats aux différentes commissions thématiques intercommunales suivants :

Culture – Jeunesse – Vie associative et scolaire – Convention Territoriale Globale – Politique linguistique

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
HANS Monique	**BREITENBACH**	FLESCH Laetitia	MUNSTER
DIETRICH Martin	**STOSSWIHR**	GIANTI Roland	MUNSTER
DEL NEGRO Virginie	BREITENBACH	GILLET Floriane	MUNSTER
GRABENSTAETTER Patrice	BREITENBACH	LANDWERLIN Camille	MUNSTER
LACHENMAIER Véronique	BREITENBACH	LEONE Hajer	MUNSTER
JAEGLE Laurence	ESCHBACH	MULLER Claude	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	TANG Camille	MUNSTER
AUDOIN Sophie	GRIESBACH	WOLLBRETT Jean-François	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BARRE Marie	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
DIERSTEIN-MULLER Francine	HOHROD	HADJIMANOLIS Claire	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	MARCHAL Emmanuelle	SONDERNACH
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
SPIESER Sophie	METZERAL	COURAULT Fabrice	SOULTZEREN
MARTINEAU Caroline	MITTLACH	EBERSOHL Patricia	STOSSWIHR
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	KLEE Philippe	STOSSWIHR
KEMPF Jean-Claude	MUHLBACH	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
METTAUER-SENGELE Martine	MUHLBACH	VOINSON Michel	WASSERBOURG
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	HIBON Ludivine	WIHR AU VAL
BRUNETTI Carla	MUNSTER	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER		

Économie – Agriculture – Emploi – Mobilité – Habitat et aménagement de l'espace

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
DISCHINGER Pierre	**MUNSTER**	COINDEAU-WALTHER Mathilde	MUNSTER
BRESCHBUHL Philippe	**SOULTZEREN**	FELTZ Stéphane	MUNSTER
CLAUDEPIERRE Marie-Claude	BREITENBACH	GRONDIN Nathalie	MUNSTER
GRABENSTAETTER Patrice	BREITENBACH	KLINGER Pierre	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	LUTZ Audrey	MUNSTER
BOURLA David	ESCHBACH	PARMENTIER Céline	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	SCHALLER Leila	MUNSTER
BAEDER Eric	GRIESBACH	SONNENBURG Ulrich	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	ZAHNER Martine	MUNSTER
WALZER Julien	GRIESBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	FLORY Stéphanie	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	MATTER Michel	SONDERNACH
POGGIO Manuela	HOHROD	DIETRICH Marc	SOULTZEREN
MARANZANA Olivier	LUTTENBACH	KEMPF Roseline	SOULTZEREN
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	DIETRICH Martin	STOSSWIHR
ACKER Maud	METZERAL	CLAUDE Olivier	WASSERBOURG
HIRSCHY Christian	METZERAL	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	LAVAL Virgnie	WASSERBOURG
HUNZINGER Mathieu	MUHLBACH	BILLOTTE Romuald	WIHR AU VAL
KEMPF Jean-Claude	MUHLBACH	FOUREL Vincent	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
CHAPOT Jean-Daniel	MUNSTER		

Développement touristique et Maison du Fromage

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
DIETRICH Martin	**STOSSWIHR**	FELTZ Stéphane	MUNSTER
BARRET Marie-Christine	BREITENBACH	GIANTI Roland	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	KLINGER Pierre	MUNSTER
DIETRICH Jean-Jacques	ESCHBACH	LANDWERLIN Camille	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	MULLER Claude	MUNSTER
SCHIRA Michèle	ESCHBACH	SCHMITT Sandrine	MUNSTER
GRAMPP Patricia	GRIESBACH	ZAHNER Martine	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
WALZER Julien	GRIESBACH	FLORY Stéphanie	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	HADJIMANOLIS Claire	SONDERNACH
FLESCH Maud	GUNSBACH	JAEGLE Anne	SONDERNACH
LITZLER Gilbert	GUNSBACH	MATTER Michel	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
MADHER Jérôme	HOHROD	KEMPF Roseline	SOULTZEREN
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	KLEE Philippe	STOSSWIHR
ZINDT Michelle	LUTTENBACH	CLAUDE Olivier	WASSERBOURG
STOEHR Ophélia	METZERAL	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
ZINGLE Régine	METZERAL	MENEGHIN Gilles	WASSERBOURG
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	CARCELLE Ludivine	WIHR AU VAL
HUNZINGER Mathieu	MUHLBACH	MEYER Adrien	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
BRUNETTI Carla	MUNSTER	SCHOENHEITZ Dominique	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER		

Environnement – Développement durable et gestion des déchets

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
KABUCZ Jean-François	**WASSERBOURG**	FELTZ Stéphane	MUNSTER
GRABENSTAETTER Patrice	BREITENBACH	GILLET Floriane	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	KLINGER Pierre	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	LUTZ Audrey	MUNSTER
SISSLER Jean	ESCHBACH	SCHAER Julien	MUNSTER
MOREL Jean-Jacques	GRIESBACH	VALENTIN Samuel	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
BESSON Alice	GUNSBACH	FLORY Stéphanie	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	HADJIMANOLIS Claire	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	MARCHAL Emmanuelle	SONDERNACH
OTTER Pierre	HOHROD	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	DIETRICH Marc	SOULTZEREN
FLAMMAND Monique	METZERAL	DIETRICH Martin	STOSSWIHR
SPENLE René	METZERAL	BILLOTTE Romuald	WIHR AU VAL
JAEGLE Francis	MITTLACH	ERTLE Claude	WIHR AU VAL
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	HIBON Ludivine	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	KAUFFMANN Christophe	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER	MEYER Thierry	WIHR AU VAL

Patrimoine bâti – Travaux et piscine

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
BESSEY Thierry	**SONDERNACH**	FELTZ Stéphane	MUNSTER
FRIEDERICH Murielle	BREITENBACH	GIANTI Roland	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	GRONDIN Nathalie	MUNSTER
MEYER Jean-Martin	BREITENBACH	SCHALLER Leila	MUNSTER
DE BROUWER Christine	ESCHBACH	SCHMITT Sandrine	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	ZAHNER Martine	MUNSTER
SCHIRA Michèle	ESCHBACH	BISCH Victor	SONDERNACH
ROMANO Angelo	GRIESBACH	HAUDY Daniel	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	LEISSER Frédéric	SONDERNACH
FRITSCH Charles	HOHROD	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
GAENTZHIRT François	HOHROD	DIETRICH Marc	SOULTZEREN
SAUMON Maxime	HOHROD	THIERY Cédric	SOULTZEREN
HEBINGER Marianne	METZERAL	DIETRICH Martin	STOSSWIHR
SPENLE René	METZERAL	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
DURR Guillaume	MITTLACH	LAVAL Virginie	WASSERBOURG
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	BADIER Marie-Aude	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
COINDEAU-WALTHER Mathilde	MUNSTER	ZOELLER Aude	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER		

6.5. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE LA DSP DE LA CHAMBRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a conclu un contrat de délégation de service public (DSP) avec la société FUNECAP EST / Pompes Funèbres de la Vallée de Munster pour exploiter la chambre funéraire intercommunale de 2019 à 2029.

Conformément à l'article 17 dudit contrat et suivant les textes réglementaires en vigueur au moment de la passation, le rapport annuel d'activités doit être fourni par le délégataire. Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Pour l'année de réalisation 2025, le rapport montre un chiffre d'affaires en hausse (+18%) après 2 années consécutives de baisse. Le nombre de corps admis en chambre funéraire intercommunale reste stable. Le poste de dépense « eau/gaz/EDF » demeure élevé et reste donc impactant.

Le délégataire joint déjà en annexe les 2 habilitations préfectorales renouvelées et délivrées en avril 2026.

Conformément à la clause de revalorisation de la grille tarifaire précisée dans l'article 10 du contrat de DSP, le délégataire soumet sa proposition de tarifs révisés en annexe 4 de son rapport :

Prestation	HT	TVA	TTC
La location du laboratoire	28,25 €	20%	33,90 €
La location d'un salon pour cérémonie (15 personnes)	28,25 €	20%	33,90 €
L'admission en chambre funéraire - de 20h30 à 7h et 17h30 à 20h30 les jours fériés	84,76 €	20%	101,71 €
L'admission en chambre funéraire - de 7h à 9h, de 12h à 14h et de 17h30 à 20h30 les jours fériés	70,63 €	20%	84,76 €
L'admission en chambre funéraire - de 9h à 12h et de 14h à 17h30	57,44 €	20%	68,94 €
Le séjour en cellule réfrigérée, 3 jours	147,82 €	20%	177,43 €
Le jour supplémentaire en cellule réfrigérée	28,25 €	20%	33,90 €

Ces explications apportées,
VU l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le rapport de DSP de l'année 2025 relatif à la gestion de la chambre funéraire intercommunale transmis par le délégataire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport du délégataire relatif à la gestion de la chambre funéraire intercommunale au titre de l'exercice 2025 ;
D'AUTORISER le délégataire à appliquer la grille de tarifs révisés avec les centimes arrondis à la dizaine à compter du 14 août 2026.

POINT 7 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

Prochaines réunions de l'intercommunalité :

Mardi 1er septembre 2026 à 18h30 – Réunion des maires

Mardi 8 septembre 2026 à 18h30 – Commission Environnement

Mardi 15 septembre 2026 à 18h30 - Bureau

Mardi 6 octobre 2026 à 18h30 – Débat Pacte Gouvernance

Jeudi 8 octobre 2026 à 18h30 - Commission Environnement

Mardi 13 octobre 2026 à 18h30 - Conseil communautaire délocalisé à STOSSWIHR

Mardi 10 novembre 2026 à 18h30 – Présentation AC et rapport quinquennal

Mardi 17 novembre 2026 à 18h30 - Bureau

Mardi 1er décembre 2026 à 18h30 - Bureau

Mardi 8 décembre 2026 à 18h30 - Conseil exploitation Assainissement et Chaufferie

Mardi 15 décembre 2026 à 18h30 - Conseil communautaire délocalisé à METZERAL

D'autres dates sont susceptibles d'être ajoutées en fonction des besoins et de l'actualité de la collectivité.

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, la Présidente annonce que la prochaine réunion aura lieu le mardi 13 octobre 2026 à STOSSWIHR.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.